

# Appel à projets 2023



## Guide du candidat Éducation & insertion



**TotalEnergies**

Document à l'usage des porteurs de projets  
avant de candidater [ici](#)  
du 13 mars au 13 avril 2023



JIMP'ACT

Pour soutenir les projets innovants de nos partenaires locaux afin de permettre aux jeunes, prioritairement éloignés de la scolarité et de l'employabilité, de révéler leurs talents et de prendre leur destin en main.

# Introduction

Il n'y a pas de développement durable sans solutions efficaces qui permettent l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Ils sont à la fois l'avenir des territoires et la clé de leur vitalité. C'est notre conviction chez TotalEnergies.

TotalEnergies accompagne au niveau national une cinquantaine de partenaires qui se mobilisent pour l'éducation et l'insertion des jeunes. En local, l'Établissement de Pau relaie et déploie les dispositifs et programmes de la Fondation TotalEnergies, en faveur de la jeunesse.

En 2023, l'Établissement TotalEnergies de Pau propose un appel à projets dont l'ambition est de soutenir des projets qui visent l'insertion professionnelle des jeunes en situation de fragilité.

Participer à JIMP'ACT, c'est proposer un projet à impact visant à développer la confiance et la capacité à agir des jeunes pour les soutenir dans une construction éclairée de leur avenir!

## **En tant que partenaires sous convention de mécénat, les lauréats JIMP'ACT bénéficieront :**

- D'un soutien financier allant jusqu'à 20 000 € pour déployer leur projet, sur une période de 1 à 3 ans;
- De l'expertise et de la mobilisation de collaborateurs volontaires de TotalEnergies pour s'engager dans des actions bénévoles via le programme Action! à découvrir [ici](#);
- D'autres dispositifs de soutien et d'un éventuel accompagnement pour développer leur capacité d'agir et leur impact.

# La thématique Éducation & insertion

**Dans le droit fil de l'engagement pour la jeunesse de notre Fondation d'entreprise**, nous nous engageons à contribuer à l'autonomie des jeunes fragilisés socialement afin qu'ils puissent prendre leur avenir en main et s'ouvrir plus facilement à des perspectives professionnelles.

En matière d'économie sociale et solidaire le « Faire alliance » avec les acteurs éducatifs et sociaux est la condition pour obtenir des résultats tangibles. Notre démarche, ensemble avec la société, est de déceler et soutenir des approches originales pour :

- **Développer l'orientation des jeunes** : accompagner la réussite scolaire et le développement personnel, parce que la confiance en soi et la maîtrise des codes socioprofessionnels sont autant de tremplins pour la jeunesse ;
- **Favoriser l'accès à la formation**, générale et professionnelle, en particulier dans l'industrie ;
- **Insérer et faciliter l'accès au monde du travail** en soutenant notamment l'entrepreneuriat et l'innovation sociale.

## Les projets présentés doivent :

- **Œuvrer en faveur de l'éducation et/ou de l'insertion des jeunes, principalement ceux en situation de fragilité et/ou d'exclusion sociale** tels que les jeunes qui relèvent des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), des réseaux d'éducation prioritaire (REP/REP+), de la grande ruralité, les réfugiés et mineurs non accompagnés (MNA), de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, en situation de handicap... ;
- Être destinés à la **tranche d'âge des 12/25 ans** ;
- Se situer sur les **départements des Pyrénées Atlantiques, des Hautes Pyrénées et des Landes** ;
- Ne pas être achevés au moment de l'examen du dossier.

Les projets ayant fait l'objet d'une candidature à l'édition 2023 de l'appel à partenaires national de la Fondation TotalEnergies ne peuvent pas candidater.

Sont concernés **notamment** les projets qui :

- Intègrent l'aide à la **levée de divers freins** dans une **dynamique d'accès à l'emploi**, visant l'acquisition d'une **autonomie** durable (par exemple : aide aux démarches et à l'accès aux droits, à la maîtrise de la langue, au numérique, au logement, à la mobilité, à la garde d'enfants, aux soins notamment dans le champ de la santé mentale...);
- Accompagnent la **définition du projet professionnel** ;
- Améliorent **l'employabilité**, notamment en facilitant la mobilisation des ressources personnelles, le développement de compétences et savoir-être professionnels, la connaissance du monde du travail et des codes de l'entreprise, les mises en situation (stages, immersion en environnement professionnel, simulation d'entretien, aide au CV...);
- Facilitent les **démarches d'insertion**, notamment la rencontre et la connaissance réciproque entre les publics cibles et les entreprises et favorisent le recrutement inclusif ;
- Accompagnent la **prise de poste** ou **l'entrepreneuriat** ;
- Facilitent **l'accès en emploi pérenne**.

Au-delà de la pertinence du projet vis-à-vis des prérequis, seront également évalués :

- **L'innovation et l'impact social** visé par le projet ;
- **La solidité financière** de la structure ;
- **Les synergies** envisagées avec d'autres structures locales ;
- **La clarté** du dossier et du budget du projet ;
- **La qualité du partenariat** envisagé avec TotalEnergies.

# Les modalités de participation

## QUI PEUT PARTICIPER ?

- Les structures éligibles au mécénat ;
- Créées depuis au moins deux ans ;
- Disposant d'un site internet ;
- Dont le budget annuel est supérieur ou égal à 50 000 € (dernier exercice clos) ;
- Dont le siège social est situé dans les départements des Pyrénées Atlantiques, des Hautes Pyrénées et des Landes.

## QUEL MONTANT DEMANDER ?

La dotation attribuée ne pourra pas dépasser 30 % du budget total de la structure. **L'enveloppe budgétaire prévisionnelle par projet est comprise entre 8 000 € et 20 000 € par an.** La demande peut être échelonnée sur 3 années consécutives.

## QUELS SONT LES PROJETS EXCLUS ?

- Les projets hors des départements des Pyrénées Atlantiques, des Hautes Pyrénées et des Landes ;
- Les projets à caractère événementiel (salon, festival, spectacle...);
- Les projets à caractère religieux, confessionnel ou politique ;
- L'aide à la création d'entreprise ;
- Le sponsoring ;
- Les projets individuels/personnels ;
- Les projets proposés par des associations sous convention de mécénat avec la Fondation TotalEnergies.

## COMMENT POSTULER ?

- Déposez votre dossier en ligne [ici](#).
- **La période de candidature se déroule du 13 mars au 13 avril.**

Important : l'étude des dossiers se déroule en deux étapes. Lorsque le premier volet du formulaire est validé et seulement dans cette condition, vous accédez au deuxième qui vous permet de présenter votre projet de façon détaillée. Ne tardez pas !

## COMMENT S'EFFECTUE LA SÉLECTION ?

Passé le premier volet de validation lié à l'éligibilité de la structure, le deuxième volet permet de déposer un dossier complet qui sera proposé à des binômes. Ils seront en charge d'étudier chaque dossier selon un grille d'évaluation. Après une mise en commun des résultats de tous les binômes, une pré-sélection sera proposée à un jury intermédiaire.

Vous serez alors notifié de votre participation au jury final ou informé, de façon justifiée, que votre projet n'a pas été retenu.

**La finale se déroulera le 23 juin 2023 en matinée au sein de l'Établissement TotalEnergies de Pau, selon un planning qui vous sera transmis. Sur un temps imparti, vous serez invités à 1 ou 2 représentants de votre structure à « pitcher » votre projet. Cette étape sera suivie d'un questions / réponses.**

**Le jury sera constitué de collaborateurs TotalEnergies, d'un représentant de la Fondation d'entreprise TotalEnergies et d'une personnalité externe.**

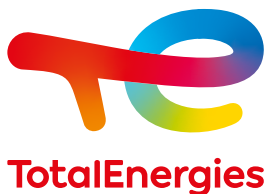
### **Une convention de mécénat concrétisera le partenariat.**

Elle comprendra notamment :

- **Les obligations du partenaire**, incluant l'affectation du financement au projet de manière directe, intégrale et exclusive, et la transmission d'informations (dont un rapport annuel qui détaille l'utilisation des financements et le bilan des actions menées au regard des objectifs du Projet) ;
- **Les principes de collaboration**, incluant l'organisation d'un comité de pilotage annuel ;
- Une disposition relative à la **lutte contre la corruption** ;
- Des modalités en matière de communication sur le partenariat.

L'Établissement TotalEnergies de Pau regroupe deux centres d'excellence technologique multi-énergies de premier ordre : le Centre scientifique et technique Jean Féger - CSTJF et le Pôle d'études et de recherche de Lacq - PERL. Acteur économique prépondérant de la vie locale avec plus de 2500 salariés, son histoire humaine et industrielle est intimement liée à celle du Béarn depuis la découverte du gaz de Lacq en 1951. Spécialistes passionnés prêts à relever les défis technologiques inédits, les collaboratrices et collaborateurs de l'Établissement de Pau contribuent au virage de la transition énergétique résolument pris par la Compagnie. Ils ont également à cœur de s'investir pour dynamiser le territoire, ils participent à le faire rayonner au niveau mondial et s'engagent, en local, dans des actions de solidarité à impact positif.

**Retrouvez nos activités et nos actualités sur :**  
**[www.cstjf-pau.fr](http://www.cstjf-pau.fr)**



#### TotalEnergies SE

64018 Pau Cedex - FRANCE  
Tél. : +33 (5) 59 83 40 00  
6 225 655 060,00 euros  
542 051 180 RCS Nanterre



**APPEL À PROJETS 2023**  
**GUIDE DU CANDIDAT**

Éducation & insertion